

Un contrat-type pour le personnel domestique féminin à Genève : (suite de la 1re page)

Autor(en): **Brenner, S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **26 (1938)**

Heft 527

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

se souvent qu'une revendication féminine importante tend à faire considérer le travail ménager comme une profession, et cet amendement en était l'application directe. En outre, le délégué danois a proposé de supprimer dans l'alinéa 4 les mots « destinés aux femmes », ce qui fut adopté après une intéressante discussion. La question posée aux gouvernements sera donc celle de savoir si l'enseignement ménager doit trouver sa place dans l'enseignement professionnel des garçons comme des filles, et nous ne pouvons que nous réjouir que tout ceci ait été discuté au sein d'un Comité international d'experts de façon si intelligente et libérale — tout en espérant cependant que la réglementation définitive demandée aux gouvernements ne fera pas un mélange d'enseignement professionnel et d'enseignement ménager, ce qui risquerait de constituer une surcharge de travail pour les jeunes, au détriment de leur éducation professionnelle. Par contre, il est à désirer que l'idée dont s'inspirait la première proposition de M^{me} Gloerfelt-Tarp, soit la mise sur le même plan de l'enseignement professionnel et de l'économie ménagère, ainsi que le principe de faire participer aussi les garçons à cette branche de l'enseignement, gagnent toujours davantage de terrain.

Le B. I. T. était surtout représenté dans cette Commission par M^{lle} Lucy Schmidt, qui d'ailleurs a beaucoup contribué à l'élaboration du rapport introductif (rapport gris).

2. La Commission chargée de la réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes consacra beaucoup de temps et d'attention au travail des femmes indigènes. M^{me} Huici, déléguée du gouvernement espagnol, réussit à améliorer la partie du questionnaire concernant l'engagement par contrat des femmes et des adolescents,¹ et nous regrettons que la place nous manque pour rendre compte en détails de cette discussion que M^{me} Huici a menée avec beaucoup d'habileté. Le texte définitivement adopté par cette Commission, et d'après lequel le B. I. T. a rédigé les questions adressées aux gouvernements, en ce qui concerne les femmes indigènes, est le suivant:

« 17. Non-inclusion, dans les lois et règlements concernant les contrats obligatoirement écrits, de dispositions limitant le droit des femmes à signer de tels contrats, ou

Dispositions spéciales à prévoir dans les lois et règlements pour fixer les conditions dans lesquelles les femmes pourraient être autorisées à signer des contrats obligatoirement écrits, — ces dispositions devant comprendre:

a) sauf lorsqu'une politique de restriction serait à leur désavantage, l'autorisation des femmes mariées à s'engager par contrat obligatoirement écrit seulement dans les cas suivants:

i) pour les travaux ne comportant pas leur départ de leurs lieux habituels de résidence, ou

ii) pour les travaux comportant leur départ de leurs lieux habituels de résidence, lorsqu'elles seraient employées dans la même exploitation que leur mari, ou dans le voisinage, ou lorsqu'elles seraient engagées comme domestiques;

¹ Le paragraphe concernant les contrats féminins avait soulevé à juste titre beaucoup de protestations dans les milieux féminins internationaux et huit grandes organisations avaient adressé une lettre motivée à ce sujet au B. I. T. (Réf.).

nale, et qu'elle est ses compagnes se trouvent sans chambre dans une ville dont chaque hôtel était plein à craquer — le problème du logement fut résolu dès qu'elles eurent rencontré « Betzy » car celle-ci tout simplement leur fit ouvrir les salles du Parlement et y apporter des matelas!



Publications reçues

Jeanne CORREYON: *Grands Abstinentes, Grands Exemples*. Edit. La Concorde, Lausanne 1938.

« De l'alcool? oh non, surtout pas! » C'est la réponse des frères Schmid lorsqu'au retour de leur glorieuse ascension du Cervin, on leur demanda la recette de leur exploit. Et c'est aussi le *leit-motiv* de toutes ces « grimperies » audacieuses

b) l'autorisation des femmes non mariées à s'engager par contrat obligatoirement écrit:

i) sans aucune restriction, ou
ii) avec des restrictions, en mentionnant, s'il y a lieu, quelles restrictions.

Reconnaissance aux travailleuses des droits accordés par les législations nationales en ce qui concerne la maternité et les soins à donner aux nourrissons.

Celles de nos lectrices qui désireraient plus de détails les trouveront dans les procès-verbaux de la Commission et dans le rapport gris du B. I. T. M^{me} Huici a encore pris la parole à plusieurs reprises sur des questions d'ordre analogue, et elle a insisté pour que l'attention des gouvernements soit attirée sur l'inspection du travail des travailleurs indigènes.

3. Miss Frida Miller et M^{lle} Dora Schmidt ont joué toutes deux comme représentantes de leurs gouvernements respectifs un certain rôle dans la Commission de la durée du travail des conducteurs professionnels des transports sur route. Dans ce domaine, il n'existe guère de travail féminin, et ce n'est donc pas en leur qualité de femmes que ces deux déléguées furent chargées de s'occuper spécialement de cette question: comme en d'autres occasions, on leur confia tout simplement la charge d'élaborer, en partie avec l'aide d'experts spécialisés, des amendements et des propositions à soumettre ensuite à leurs gouvernements. Nous avons pu ainsi constater la belle communauté de travail qui s'est établie entre hommes et femmes, et nous voyons dans ce fait un succès aussi précieux pour la cause féministe que s'il s'était agi d'une activité spécifiquement féminine.

4. Alors que les trois Commissions dont nous venons de parler n'ont fait qu'élaborer des directives d'après lesquelles seront rédigés des questionnaires en vue d'une seconde discussion l'an prochain, la Commission de statistique des heures de travail et des salaires dans laquelle ont siégé M^{lle} Reutz, représentant les travailleurs norvégiens, et durant quelques séances M^{lle} Schmidt pour le gouvernement fédéral suisse, a abouti à l'élaboration d'une Convention et d'une résolution. Et nous constatons avec satisfaction que, soit dans la Convention, soit dans la Recommandation — qui s'est transformé en une résolution — adoptées par la Conférence, on s'est efforcé d'obtenir des statistiques qui indiquent les différences de la durée du travail et des salaires entre hommes et femmes. C'est surtout pour les salaires qu'il est très important de recueillir de nombreux chiffres concernant les femmes, car si nous savons que le gain des femmes est en général inférieur à celui des hommes, connaître exactement ces différences nous permettra toujours de mieux lutter pour obtenir une amélioration.

Qu'on veuille bien nous excuser si nous avons omis, dans cette brève esquisse, d'autres points qui pourraient encore intéresser les lectrices du *Mouvement*. En effet les travaux d'une Conférence du Travail sont si multiples et variés qu'il est difficile d'en obtenir une vue d'ensemble, et qu'il devient nécessaire de se limiter à ce qui nous a semblé devoir être le plus important.

D. S.

et si allègrement décrites. Cette brochure est spécialement destinée à la jeunesse qui aime les récits d'aventures passionnantes et les intéressantes biographies. Point n'est besoin de banquets au champagne pour être habile politicien! L'alcool n'a rien à faire avec l'art! Le vrai sportif ne boit pas! proclament les héros de *Grands Abstinentes, Grands exemples*. En citant de hautes personnalités abstinentes, — Albert I^{er}, roi des Belges, Piccard, Gallieni, Gosyns, Clémenceau, et bien d'autres, — l'auteur répond au défi lancé dans la *Revue Suisse des Hôtels*: «Quand l'abstinence nous citera des noms... célèbres dans ses milieux, nous pourrions, mais alors seulement, nous demander s'il n'y a pas quelque chose de vrai dans ses doctrines en ce qui concerne le vin».

M. G. C.

Alice DE BARY: *Rochers, poèmes*, 1 vol. Aux Editions De La Baconnière 1938.

Le talent de M^{me} De Bary est un talent fort, empreint de noblesse. Elle affectionne les grands sujets, les légendes, les églises, les vieux châteaux, la voix du vent, les rochers, les nuages et les forêts. La forme de ses vers est classique. Ses coups d'ailes sont de grande envergure.

Elle se penche sur le mystère des destinées humaines. Elle est virile et courageuse et se plaît dans le sublime. Cependant les fleurs de montagnes l'attirent parfois, elle les décrit avec charme. Ses rimes sont riches et sonores. Ce qu'on peut lui reprocher c'est ici et là une maladresse, une dureté de style, qui nuit un peu à son œuvre et entrave parfois l'harmonie de ses vers, mais cela n'empêche pas ses poèmes qui ne sont jamais trop longs, d'avoir une belle allure et

Petit Courrier de nos lectrices

Une moraliste décidée à une moraliste perplexité (N° 525). — La Rédaction de notre journal m'excusera si j'abuse peut-être de la place réservée par elle à ce Petit Courrier, mais je viens de lire dans l'Essor sous la plume du pasteur Mutrux des considérations si justes sur cette Loterie romande qu'il me semble, en les reproduisant ici, dissiper toutes les perplexités qui se sont fait jour :

«...On peut faire bonne mine à mauvais jeu, et beaucoup s'y appliquent. Se trouver plus pauvre et plus démuné quand on avait compté sur la chance pour « se tirer d'affaire » ou s'accorder du plaisir « comme ceux d'en face », n'en est pas moins une cause de mécontentement intérieur et de fatigue morale, dont on aurait pu faire l'économie par le temps qui court. Pour traverser sans catastrophe le terrain périlleux où nous sommes engagés aujourd'hui, il ne serait pas trop de toute l'énergie morale dont notre peuple est encore capable. Or cette énergie, la loterie romande l'énerve et la fatigue plus qu'on ne saurait le dire».

«...Spéculer sur l'esprit de spéculation, c'est mal; éveiller ou entretenir le goût du jeu au sein d'un peuple, c'est mal. Et ce qui n'est pas bien non plus, c'est de donner un caractère patriotique et familial à cette manifestation qui relève beaucoup plus de l'esprit de lucre que de l'esprit de vraie solidarité. Ce qu'il y a de plus grave peut-être dans cette entreprise, c'est

le mélange conscient de choses bonnes et mauvaises. Le moment est venu de réagir contre les effets désastreux de ce précepte de plus en plus en honneur que la fin justifie les moyens».

«...La loterie romande demeure un jeu dangereux où nos autorités sont en train de perdre cela même qu'on leur souhaiterait le plus dans les graves conjonctures où nous vivons: l'autorité morale».

Si j'avais de l'argent... à plusieurs correspondantes (Nos 521, 522, 523, 524, 525). — Si j'avais de l'argent (rassurez-vous: je n'en ai pas!) voilà me semble-t-il ce que je ferais pour m'assurer que les œuvres d'intérêt féminin auxquelles je le laisserais seront bien dirigées par des femmes: je mettrais tout simplement dans mon testament que la somme que je lègue ne pourra être touchée par l'œuvre légataire qu'à condition que son Comité comprenne en tout cas un nombre X de femmes: la moitié, les deux tiers, la majorité... ou même suivant les cas soit exclusivement féminin. Il me semble que c'est une précaution bien facile à prendre, et que je préfère à ce boycottage des œuvres officielles proposé par E. D., à Lausanne. Car cela forcerait l'Etat lui-même à faire appel, qu'il le veuille ou non, à la collaboration féminine. Comment M^{lle} Soerensen n'y a-t-elle pas songé en donnant au canton de Vaud de l'argent pour créer un asile de vieillards?

Pour que le „Mouvement Féministe” vive...

Mme S. (Lausanne)	Fr. 4.—
Mlle A. B. (Aigle). Don pour que le „Mouvement vive”	2.—
Mlle M. M. (Genève). «Don modeste et tardif avec tous mes vœux»	5.—
Mlle R. M. (Amsterdam). Don	8.—
Mlle A. B. (Neuchâtel). «Pour que le „Mouvement vive”	2.—
Mlle B. (Genève). Don	2.—
Total au 28 juin	Fr. 23.—
Listes précédentes	» 209.90
Total : Fr. 232.90	

A chacune, merci chaleureusement.

Un contrat-type pour le personnel domestique féminin à Genève

(Suite de la 1^{re} page.)

Les dispositions du contrat-type s'appliquent à tous les contrats de travail de la profession, à moins qu'un convention contraire ait été conclue par écrit. Ce qui signifie que les dispositions de ce contrat-type sont donc obligatoires pour toute maîtresse de maison qui engage une domestique, à moins que, par écrit, employée et patronne se soient mises d'accord pour convenir d'autres dispositions. Ces dispositions doivent, bien entendu, être considérées comme un *minimum*, mais en cas de contestations, elles ont force loi, et c'est sur leur base que les tribunaux de prud'hommes vont désormais être appelés à juger les différends qui peuvent se produire entre pa-

trons et employées, qui n'auront pas conclu ensemble une convention écrite sur d'autres bases.

Ce contrat-type est entré en vigueur à Genève le 12 mai dernier. La tâche des organisations féminines va être maintenant de le faire connaître aussi largement que possible dans tous les milieux intéressés.

S. BRENNER.

Principales dispositions de ce contrat-type¹

Définition de la profession : Sont comprises sous le terme d'employée de maison toutes les personnes occupées, entièrement et exclusivement dans un ménage comme cuisinière, fille de cuisine, aide de ménage, bonne à tout faire, bonne d'enfant, femme de chambre, à l'exclusion des jeunes filles faisant un apprentissage selon contrat. Les employées de maison occupées dans des pensions ou institutions diverses, et qui ne sont pas soumises aux dispositions de la loi sur le repos hebdomadaire, sont également au bénéfice des dispositions du contrat-type.

Devoirs réciproques : L'employée de maison est tenue d'accomplir son travail consciencieusement et au mieux de ses forces. Elle a droit à un bon traitement de la part de son patron et des membres de sa famille. Elle doit se conformer à l'ordre de la maison, qui tiendra compte de façon équitable de ses intérêts.

Durée de travail : La durée du temps de travail et de présence est en moyenne de 12 h. par jour, entre 7 h. et 21 h., et sans comprendre deux heures au milieu de la journée (repas et pause). Chaque mois l'employée a droit à un congé de 12 heures consécutives, plus 5 après-midis de congé de 4 heures, dont deux au moins tomberont sur un dimanche. Le congé mensuel de 12 heures peut être remplacé par deux après-midis de 6 heures.

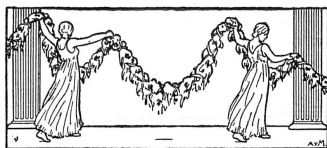
Loisirs : L'employée de maison doit avoir la liberté d'accomplir ses devoirs religieux au moins deux fois par mois le matin. Elle peut faire partie de sociétés (pour les mineures, l'autorisation des parents ou du tuteur est nécessaire).

¹ Les personnes qui voudraient plus de détails à ce sujet n'ont qu'à demander un exemplaire de ce contrat-type à M^{lle} S. Brenner, secrétaire romande du Comité A. I. S. M., rue B-Dussaud, 6, Genève.

ressources de la technique moderne, certains des détails qui les avaient déjà frappées. La quatrième Suisse — ou la cinquième, si maintenant c'est la Suisse romanche qui revendique cette numérotation! — ne doit être ignorée par aucun de nous, non seulement parce que son importance économique est grande pour notre pays, mais aussi parce que, en gardant le contact avec nous, et en envisageant notre politique et notre mentalité avec des vues plus larges, avec des yeux dessillés devant des horizons nouveaux, les Suisses à l'étranger peuvent contribuer à ce renouveau de notre esprit national vers lequel soupirent nombre d'entre nous. Il y a là une note de réciprocité morale qu'il aurait été intéressant de trouver dans cette brochure.

M. F.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro le compte-rendu de nombreuses publications reçues au cours de ces derniers mois, et dont il nous est malheureusement impossible de parler à loisir aujourd'hui.



A travers les Sociétés

A l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes.

Par le bel après-midi du 7 juin, M^{lle} Käthi Ris a résumé un travail fait sous la direction de M. de Maday, sur les *Institutions facilitant l'adoption en Suisse, en France et en Allemagne*. Le milieu le plus favorable à l'harmonieux développement de l'enfant est certainement la famille. Inversement, que de couples malheureux et, si j'ose dire, incomplets, parce qu'un enfant ne donne un but à leur vie! Sur ces constatations, est basée l'activité du Service gratuit de placement des enfants, fondé par la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, où M^{lle} Ris a observé avec intelligence en méthode, 200 cas d'adoption. Les 95 % de ces « assemblages » qui pourraient être arbitraires, sont des succès. En effet, les époux qui se chargent d'un enfant étranger montrent par là qu'ils sentent la beauté du devoir qu'ils s'imposent. Réciproquement, les petits adoptés s'attachent vite à leur nouvelle famille. Citons cette réponse à des camarades moqueuses ou compatissantes : « C'est merveilleux d'être un enfant adopté : vos parents ont dû vous prendre tels quels, les miens ont pu me choisir! »

Sous la direction de M^{me} Bieler-Büttner, M^{lle} Bouffard et Uhlmann ont étudié comment développer le sens social chez l'enfant. M^{lle} Bouffard a posé à 180 enfants de 10 à 15 ans, 17 questions portant sur l'amour filial, le dévouement, la solidarité, la paix. Les réponses ont révélé la solidité de l'éducation morale généralement reçue. Une seconde enquête a été faite auprès de 33 éducateurs, maîtres et parents. La plupart ont insisté sur l'importance de la valeur morale de l'éducateur, auquel les enfants regardent comme un champion de toute cause bonne et noble : « Soyez bons et fermes, soyez rayonnants et vos enfants recevront votre influence comme la plante reçoit le soleil », a dit A. Ferrière.

De la correspondance considérable que M^{lle} Uhlmann a entretenue avec 68 éducateurs, il ressort que 58 d'entre eux envisagent l'école comme le milieu le plus propice au développement du sens social de l'enfant. Les moyens les plus variés sont préconisés : associations où l'enfant dit tout ce qu'il pense, coopérative de vente d'objets et livres scolaires, semaines de bonne camaraderie, etc. Mais là aussi doit prédominer l'influence

de la personne de l'éducateur qui, par son exemple, entraîne les enfants à sa suite.

M. G. C.

Une randonnée de travailleuses sociales.

Ce fut une idée lumineuse que celle du Comité de l'Union des Travailleuses sociales de Genève de mobiliser ses membres automobilistes pour une excursion en commun, dont plusieurs institutions sociales installées dans le canton de Vaud constituèrent le but. Huit autos genevoises, emmenant une bonne trentaine de personnes, prirent la route le 11 juin, dès 13 h. 30, par un temps charmant, avec des jeux d'ombres et de lumières sur les premiers contreforts boisés du Jura et la vaste plaine bordant l'arc de cercle du lac, et filèrent, non sans quelques inévitables péripéties! jusqu'à la maison de vacances du Mouvement de la Jeunesse suisse-romande, pittoresquement appelée *La Lune*. La jonction se fit là avec les quatre autos vaudoises qui amenaient leur contingent de travailleuses sociales lausannoises, et en commun, l'on visita, sous l'expertise direction de M^{lle} Alice Arnold et de M^{me} Luedi cette colonie aussi admirablement comprise que située, qui abrite successivement des équipes différentes de « vacanciers » genevois, et dont les heureux bénéficiaires sont pour le moment une adorable bande de moutards de 4 à 6 ans, gentils à croquer dans leurs fourreaux bleus sur des pullovers rayés, et dont les joues rebondies et l'ardeur à user de la balançoire portent témoignage du résultat des vacances passées à *La Lune*.

Ce fut ensuite la visite à une colonie voisine, dénommée *Le Soleil* par esprit d'harmonie assurément qui abrite des ressortissants de Rolli et d'Aubonne, puis la halte dans les deux préventoria genevois de Longirod, *Les Papillons* et *La Rochette*, où l'on pique-niqua dans la galerie de cure d'air, autour d'un très aimablement offert, en écoutant l'exposé plein de cœur et de vie de la directrice du dernier de ces établissements. Après-midi charmante de grand air, de cordialité, et d'intérêt social, dont nous souhaitons que les œuvres visitées retirent le plus grand profit.

E. Go.

Le Centre de Liaison des Associations féminines genevoises...

A tenu son Assemblée trimestrielle de délégués le 13 juin, sous la présidence de M^{me} Ch. Gautier. L'Assemblée a décidé de prolonger la durée d'essai du règlement provisoire adopté au début de l'exercice, ainsi que le mandat des membres du Comité. De courts rapports ont été présentés par M^{les} M. Nobs et M. Maire sur l'organisation des Commissions d'étude qu'elles président (alimentation et éducation civique), puis

M^{me} Suz. Brenner, secrétaire romande du Comité des Associations s'intéressant au service domestique, a exposé le mécanisme du contrat-type pour personnel de maison, qui vient d'entrer en vigueur à Genève et dont il est question en détails ci-dessous.

Une journée paysanne.

L'Association agricole des femmes vaudoises, qui groupe 23 sections, s'est réunie le 22 mai à l'Isle, dans la grande salle aimablement offerte par la Municipalité. La gestion du Comité et les comptes ont été approuvés, le concours de jardins a réuni 8 participantes en 1937. L'Association continue à écouler la récolte fruitière de ses membres en confectionnant des confitures ménagères, fort appréciées, et régulièrement livrées à plusieurs asiles.

Après un joyeux pique-nique, les participantes entendirent un exposé de M. Porchet, conseiller d'Etat, sur *Le rôle de la paysanne dans l'économie publique et la défense nationale*. L'orateur insista sur la nécessité qu'imposent les circonstances de se grouper : il faut travailler avec la collectivité selon des principes utiles et raisonnables. Plus que jamais la préparation professionnelle est nécessaire : on ne peut plus s'improviser paysanne : il convient d'adapter sa production au besoin et cela aussi bien pour la femme à qui revient la production des denrées secondaires, des légumes, des petits fruits, que pour le producteur de lait, de blé, ou d'autres denrées principales. Pour soi-même, comme pour le pays, il faut savoir vouloir, car c'est cette volonté qui permet de subsister. M. Porchet a également insisté sur le rôle moral et spirituel de la paysanne, qui encourage l'homme, le reconforte et fait de ses enfants des êtres utiles à la collectivité.

M^{lle} Violette Gayre, qui a obtenu en 1937 le deuxième prix du concours de jardins a parlé de ses expériences de culture rationnelle, et raconta comment elle fut stupéfaite par les résultats obtenus : jamais elle n'aurait pensé qu'un jardin cultivé avec soin pût produire autant et par conséquent permettre de réaliser pareilles économies. Puis, M^{lle} Rouffy directrice de l'Ecole ménagère de Marcellin a fait un exposé sur l'utilité de la préparation des jeunes en insistant sur la nécessité de cette préparation professionnelle. Enfin, M^{lle} Jacoud, présidente de l'Association des Marcelines, dit tout ce qu'elle avait appris à cette école : sans cette préparation, jamais elle n'aurait été capable de diriger, ainsi qu'elle vient de le faire au Tessin, une exploitation agricole. La préparation professionnelle est plus que jamais nécessaire à la paysanne.

La journée se termina par des chants et un joyeux goûter vaudois.

(Retardé, faute de place).

S. B.

Congrès, Cours et Conférences de l'été

Semaine internationale des Femmes (Budapest, 23-30 juillet).

Nos lectrices connaissent certainement, pour en avoir déjà vu plusieurs fois l'annonce dans nos colonnes, cette « Semaine Internationale des Femmes », qui, depuis 1930, réunit au bord du Danube des déléguées de nombreux pays, afin de permettre aux femmes préoccupées d'assurer la paix et l'amitié internationale de se rencontrer et d'échanger leurs idées. Le succès des précédentes rencontres a été tel que cette année un Bureau permanent de cette « Semaine internationale des Femmes » va être inauguré sous ce double signe : *L'amitié pour la paix et la paix par l'amitié*.

Un programme extrêmement attrayant, non seulement touristique, mais qui permettra aux travailleuses de prendre contact avec la vie familiale, artistique et industrielle hongroise a été établi pour cette semaine de 1938, à laquelle préside M^{me} Madeleine de Spur avec tant de charme et de savoir-faire. Les conditions financières de participation à cette rencontre sont avantagées et permettant un beau et intéressant voyage, nous indiquons à toutes celles de nos lectrices que cela pourrait tenter que le secrétariat de ce Congrès pour la France et la Suisse est assumé par M^{me} Rosekardos, 60, rue d'Assas, Paris, auprès de laquelle elles trouveront tous les programmes et renseignements voulus.

Open Door international (Cambridge, 24-29 juillet).

Cette Association dont le but est comme l'indiquent ses statuts « l'émancipation économique de la travailleuse » tiendra sa cinquième Conférence à Girton College, Cambridge — un collège dont la fondatrice Emily Davis, fut une des premières à combattre pour la liberté des femmes — à une date qui permettra aux déléguées au Jubilé du Conseil International des Femmes d'y participer à leur retour d'Ecosse. En plus de la partie administrative (rapport international et rapports nationaux, activité de l'O. D. I. à Genève, élections du Comité, etc.) des conférences et discussions sont prévues sur les sujets suivants : *Les formes modernes d'attaque contre les droits civils des femmes ; le statut des femmes et le B. I. T. ; le problème moderne de la population et le droit de la femme au travail ; le problème moderne de la santé de la mère ; l'alimentation de la travailleuse ; l'hygiène industrielle et la travailleuse ; la durée du travail*. Des visites aux monuments et institutions de la pittoresque ville universitaire anglaise sont également prévues.

Pour tout renseignement, s'adresser à la secrétaire générale de l'O. D. I., 1, Idlesleigh House, Caxton Street, Londres S. W. 1.

Journées d'études pédagogiques et ménagères (Fribourg, 20-22 août).

L'Office International de l'Enseignement ménager, qui comme on le sait, a son siège dans notre pays, annonce ces trois journées d'études consacrées spécialement à ce sujet : *Le matériel pédagogique de l'enseignement ménager*. Les différents aspects seront traités par des spécialistes connues, telles M^{les} Plancherel (Fribourg) secrétaire générale de l'Office, Studer, conseillère au Département fédéral de l'Economie publique (Berne), Paulette Bernège, présidente de la Ligue d'organisation ménagère (Paris), d'autres encore venues de Bruxelles, Varsovie, etc. Une discussion sur l'ordre du jour du prochain Congrès convoqué en Danemark en 1939 est également prévue, ainsi que des visites d'institution, des excursions, etc.

Les adhésions et inscriptions (prix : 10 fr. suisses) sont à adresser sans tarder à l'Office International de l'enseignement ménager lui-même, qui fournira tous les renseignements désirés.

Cours d'été du Comité International des Ecoles de Service social (Zurich, 25-30 août).

Ce cours, qui a eu lieu précédemment en Belgique et en Hollande, se tiendra cette année sur sol helvétique, ce qui permet d'espérer que la participation des travailleuses sociales, professeurs, étudiants déçus de service social, etc. de notre pays, sera tout particulièrement forte. Le sujet général à l'ordre du jour est d'ailleurs tout spécialement intéressant : *L'assistance et la prévoyance sociales en faveur des déficients physiques et mentaux, particulièrement des enfants et des adolescents*, sujet que des spécialistes traiteront sous différents aspects : protection des estropiés et invalides, des aveugles, sourds et sourds-muets, des épileptiques et faibles d'esprit, des enfants difficiles et des psychopathes.

Les remarquables institutions que possède la Suisse allemande pour les déficients de cet ordre feront le but de visites fécondes en enseignements pratiques, et de plus, un pèlerinage est annoncé au Neuhof, où Pestalozzi fonda le premier foyer d'éducation pour enfants pauvres. M. le professeur Bovet, directeur de l'Institut J.-J. Rousseau (Genève) y fera à cette occasion une conférence sous ce titre : *Pourquoi Pestalozzi ?*

Le 31 août, les participants au Cours quitteront Zurich pour Genève, avec arrêt, visites d'institutions, et rencontre avec les travailleurs sociaux

Les Expositions

Au Foyer de l'Ecole d'études sociales

Comme chaque été, l'avenant villa de l'avenue de Champel est en fête pour l'exposition des travaux de couture et des bonnes choses dues à ses cours de couture et de cuisine. Celles-ci qu'on a l'agrément de déguster sous les beaux ombrages et du jardin, sont présentées avec art, au buffet, autour duquel s'affairent de gracieuses jeunes filles.

Le salon et la galerie, réservés à tout ce qui est sorti des doigts, souvent fort habiles, de ces demoiselles des cours de coupe et de couture, offrent un coup d'œil charmant. Ce n'est forcément qu'une petite exposition, mais elle a un cachet de bon goût, des combinaisons heureuses, imprévues dans le choix des tissus, des modèles et dans l'assemblage des couleurs. Quant à l'exécution, qui a plus d'une fois, dû être un exercice de patience et d'adresse, elle ne semble pas l'œuvre d'élèves n'ayant suivi qu'un enseignement de quelques mois, et on les envie un peu en admirant ces robes, ces costumes, ces blouses, cette lingerie etc., fruits de leur peine et leur propriété. On voudrait aussi féliciter bien chaleureusement les maîtresses qui ont su obtenir d'aussi sérieux résultats en un temps limité.

M.-L. P.

à Berne et à Lausanne. Puis, le Comité International des Ecoles de Service social tiendra à Genève du 1^{er} au 3 septembre des séances sur lesquelles nous reviendrons en temps utile. Pour tout renseignement sur le Cours de Zurich, s'adresser à l'Ecole sociale, Schanzengraben, 29, Zurich.

Une belle chevelure Un visage frais et reposé

grâce aux **PRODUITS PASCHE** les plus anciens et les plus appréciés.

Produits capillaires - Produits de beauté

Donnez donc la préférence aux produits capillaires et de beauté, ainsi qu'aux traitements de l'

INSTITUT PASCHE-VEVEY

TÉLÉPHONE 51.347

Les échantillons **Cold cream, crème de jour, crème citron**, contre 40 cts. en timbres-poste.

L'**INSTITUT PASCHE** forme en tout temps des élèves. **Demandez nos nouvelles conditions.** Nous cherchons **voyageuses** à la commission présentant bien, et ayant déjà visité clientèle particulière.



La Maison de la Laine et de tous les tricoteux

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève
(côté Poste) Tél. 45.951

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

STOPPAGE

Restauration artistique de tapis et chaises des Indes Retissage de tissus en tous genres Soie et lingerie Spécialité de pièces invisibles

M^{me} R. WILD-CLARISSE

MAISON SPÉCIALISTE

Rue du Vieux-Colège, 6
GENÈVE
Téléphone : 50.537

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde

(Texte anglais et français)

Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance civique et politique des femmes

Prix de l'abonnement annuel : 6 sh. 6,50 fr. suisses
12, Buckingham Palace, Londres, S. W. 1.

Le Professeur Dr. Auguste FOREL

féministe convaincu, a exposé aux adultes cultivés la **question sexuelle** en un grand volume qui en est à sa 7^{me} édition. Ce volume de 500 pages grand in-8, illustré de 2 planches en couleurs et de dessins, est vendu 8 fr. seulement en s'adressant directement à l'imprimeur, A. Bovard-Giddey, Maupas, 7, Lausanne. Envoi franco après versement au compte de chèques postaux II. 1243, ou contre remboursement, port en sus.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 43.285 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus

FORMALITÉS GRATUITES

